



Abnardon de poste sur contrat saisonnier

Par **manumanu29**, le **15/03/2012** à **19:33**

Bonjour, je vous explique ma situation je suis travailleur saisonnier et j'ai commencé un contrat le 15 décembre, tout se passait à peu près bien mais au fil de la saison mon travail, ma collocation, ma vie personnelle (rupture), privée (décès) se sont dégradées, je n'allais pas bien du tout et j'ai abandonné mon poste de travail le 14 février sans donner de raison directe à mon employeur, il me restait 2 mois et demi de travail mais je ne pouvais plus rester. je l'ai ensuite appelé pour lui dire que je ne reviendrai sûrement pas, et pas de nouvelle... Il m'a envoyé une lettre en AR me demandant juste les raisons de mon absence, je n'y ai pas répondu. il souhaitait que je démissionne, et j'ai entendu que je pouvais perdre bcp de droits et autre indemnités, ce que je souhaite c'est qu'il me licencie pour faute simple ou grave, c'est à mon avis ce qu'il y a de mieux à faire, on s'est rappelé je lui ai dit que je préférerai le licenciement à la démission, il me semble que c'est légal et il avait l'air de le savoir et depuis pas de nouvelle. je l'ai rappelé une dernière fois aujourd'hui et il m'a dit qu'il me paiera mon dernier salaire, c'est à dire 14 jours, que je devrai venir le chercher ce qui ne me dérange pas, et que pour le reste de la saison il me fera des fiches de paies à 0 euros et les congés payés sur la dernière. Je ne comprend pas ce qu'il souhaite faire? est ce légal? est ce pour ensuite essayer de me poursuivre en me prouvant que je n'étais pas présent avec ces fiches à 0euros, ou est ce juste pour m'embêter sachant que j'habite en Bretagne et que je travaillais en Savoie, merci de me répondre je ne sais vraiment que faire. emmanuel